

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
195^e année
7 novembre 2019
n° 38 / 7839^e
pages 2081 à 2128

CHRONIQUE / Concurrence

Assainir le contentieux de la rupture brutale
par une réforme des principes jurisprudentiels

> Clémence Mouly-Guillemaud

2102

ÉDITORIAL

2081 Antigone toujours et toujours emmurée, *Michel Vivant*

ACTUALITÉS

- 2084 Prêt libellé en devise étrangère : validité et calcul des intérêts conventionnels
- 2091 Réforme du droit de la copropriété : publication d'une ordonnance
- 2092 Qualité de l'air (seuils de dioxyde d'azote) : condamnation de la France pour dépassement
- 2093 Circulation routière (trottinettes) : publication d'un décret
- 2096 Élections européennes (seuil de 5 %) : constitutionnalité du régime
- 2097 Étranger (transport de clandestins) : constitutionnalité du régime

POINT DE VUE

2100 La fragilisation des accords de conciliation, *Reinhard Dammann et Anaïs Alle*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2107 **Chronique** : Avocat et intelligence artificielle : quelles obligations, quelles responsabilités ?, *Aurore-Angélique Hyde*
- 2112 **Notes** : L'histoire de l'enfant vendu deux fois, *note sous Civ. 1^{re}, 12 sept. 2019, Anne Etienney-de Sainte Marie*
- 2117 L'indemnisation d'un passager pour perte de salaire du fait d'un refus d'embarquement, *note sous CJUE 29 juill. 2019, Pascal Dupont et Ghislain Poissonnier*
- 2122 Le parquet peut-il émettre un mandat d'arrêt européen ?, *note sous CJUE 27 mai 2019 [2 arrêts], Éliette Rubi-Cavagna*

ENTRETIEN

2128 Jean-Luc Sauron – Consentement aux cookies :
à propos de l'arrêt du 1^{er} octobre 2019 de la CJUE

DALLOZ



Version numérique incluse*



321938



9 782993 219386

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
et Philippe MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Maëlle HARSCOÛËT DE KRAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétariat de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Mame - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUBA, Responsable

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Myriam LACROIX, Responsable

Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 705 € HT (719,81 € TTC)

Étranger : 771 € HT

Prix au numéro : 31,65 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Novembre 2019

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Michel Vivant

2081

Antigone toujours
et toujours emmurée



ACTUALITÉS

2084

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Prêt libellé en devise étrangère :
validité et calcul des intérêts conventionnels,
Civ. 1^{er}, 24 oct. 2019

Entreprise en difficulté

Déclaration des créances (prescription) :
interruption en cas de redressement judiciaire,
Com. 23 oct. 2019

Déclaration des créances (prescription) :
interruption en cas de liquidation judiciaire,
Com. 23 oct. 2019

Déclaration des créances (péremption
d'instance) : reprise de l'instance en cours,
Com. 23 oct. 2019

Arrêt des poursuites individuelles :
résolution de plein droit d'un bail d'habitation,
Com. 23 oct. 2019

Liquidateur (mission) : inopposabilité du secret
professionnel du notaire, *Com. 23 oct. 2019*

Voie de recours (appel) : arrêté du plan
de cession, intérêt personnel du débiteur,
Com. 23 oct. 2019

Voie de recours (appel) : rejet du plan
de redressement et arrêté du plan de cession,
Com. 23 oct. 2019

EIRL (erreur dans la désignation) :
action en inopposabilité de l'affectation,
Com. 23 oct. 2019

Fonds de commerce et commerçants

Baux commerciaux (congé donné
par le preneur) : lettre recommandée avec AR,
Civ. 3^e, 24 oct. 2019

2088

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Indivision (acte conservatoire) :
action en revendication de la propriété
indivise, *Civ. 3^e, 24 oct. 2019*

Servitude de passage (renonciation) :
opposition à l'acquéreur de la parcelle
enclavée, *Civ. 3^e, 24 oct. 2019*

Contrat-Responsabilité-Assurance

Paiement de plusieurs dettes
(choix du débiteur) : opposabilité
au tiers garant, *Civ. 1^{er}, 24 oct. 2019*

Répétition de l'indu (notaire) :
exclusion en cas d'erreur sur l'ordre
des privilèges, *Civ. 1^{er}, 24 oct. 2019*

Accident de la circulation : soulèvement
d'un scooter à terre, *Civ. 2^e, 24 oct. 2019*

Responsabilité médicale (ONIAM) :
préjudice d'accompagnement de fin de vie,
Civ. 1^{er}, 24 oct. 2019

Réparation du préjudice : prise en compte
de l'allocation aux adultes handicapés
du défunt, *Civ. 2^e, 24 oct. 2019*

Assurance (aliénation de la chose assurée) :
cession en cas de procédure collective,
Civ. 2^e, 24 oct. 2019

2091

DROIT IMMOBILIER

Copropriété

Réforme du droit de la copropriété :
publication d'une ordonnance

2092

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Qualité de l'air (seuils de dioxyde d'azote) :
condamnation de la France
pour dépassement, *CJUE 24 oct. 2019*

2093

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Circulation routière (trottinettes) :
publication d'un décret

Procédure pénale

Confiscation (refus de restitution) :
liquidation judiciaire de la personne
poursuivie, *Crim. 23 oct. 2019*

Détention provisoire (prolongation) :
motivation d'une décision de rejet,
Crim. 15 oct. 2019

Enfance délinquante (garde à vue) : absence
d'information des parents, *Crim. 16 oct. 2019*

2096

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Élections européennes (seuil de 5 %) :
constitutionnalité du régime,
Cons. const., 25 oct. 2019

Étranger (transport de clandestins) : constitu-
tionnalité du régime, *Cons. const., 25 oct. 2019*

Fiscalité

Fraude fiscale (cumul de sanctions) :
portée du principe de proportionnalité,
Crim. 23 oct. 2019

2098

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

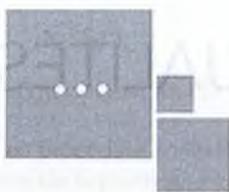
Salarié protégé (licenciement) :
procédure engagée avant le terme
de la protection, *Soc. 23 oct. 2019*
Collège électoral (règle de l'alternance) :
non-renvoi d'une QPC, *Soc. 24 oct. 2019*

2099

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Avocat (élection ordinaire) :
respect des principes généraux
du droit électoral, *Civ. 1^{er}, 24 oct. 2019*



POINT DE VUE

2100

La fragilisation des accords de conciliation
par Reinhard Dammann et Anaïs Alle



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

2102

Assainir le contentieux de la rupture brutale
par une réforme des principes jurisprudentiels
par Clémence Mouly-Guillemaud

2107

Avocat et intelligence artificielle :
quelles obligations, quelles responsabilités ?
par Aurore-Angélique Hyde

NOTES

2112

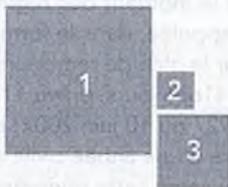
L'histoire de l'enfant vendu deux fois,
note sous Civ. 1^{re}, 12 sept. 2019
par Anne Etienney-de Sainte Marie

2117

L'indemnisation d'un passager pour perte de salaire
du fait d'un refus d'embarquement,
note sous CJUE 29 juill. 2019
par Pascal Dupont et Ghislain Poissonnier

2122

Le parquet peut-il émettre un mandat d'arrêt
européen ?, note sous CJUE 27 mai 2019 [2 arrêts]
par Éliette Rubi-Cavagna



ENTRETIEN

2128

Jean-Luc Sauron – Consentement aux cookies :
à propos de l'arrêt du 1^{er} octobre 2019 de la CJUE

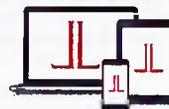
À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr